



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 06 FEVRIER 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
"ENERGIES RENOUVELABLES" ET "MOBILITE DURABLE"**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE	REPRESENTANTS	
	NOM	PRENOM
1. CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2. LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3. LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5. PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6. CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8. CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10. PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11. CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12. ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13. CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14. CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15. CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16. CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17. COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18. BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19. LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20. CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21. CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
23. CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24. CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25. CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
26. PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27. PAYS DE FALAISE	FOUCault	Patrick
28. ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29. CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32. EPCI	GOBE	Alain
33. CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
34. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
35. TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
36. INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37. CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-yves
38. EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
39. COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40. SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20250206-25DL01CS003H1-DE

41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
46.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	PRE BOUCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
61.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
69.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOUCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
77.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
78.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
79.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE	REPRESENTANTS	
	NOM	PRENOM
1. COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3. CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4. CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5. CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6. COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7. PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8. NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9. CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10. LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11. VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12. LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13. PAYS DE FALAISE	CHAVET	Sébastien
14. LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15. LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16. CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17. LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
18. PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19. CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20. BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21. LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



2025-01-CS-DB-3

22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	EPCI	GUERIN	Daniel
30.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
37.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUDET	Vincent
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
49.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
52.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
53.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
54.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
55.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
56.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1. Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2. Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3. Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4. Patricia FIEFFE	CINGAL - SUISSE NORMANDE	MATHON Patrice	CU CAEN LA MER
5. Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
6. Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
7. Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
8. Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
9. Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
10. Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
11. Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	79	11	90

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration Générale, Finances, Cartographie et Usages Numériques », réunie le 6 janvier 2025,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 janvier 2025.

CONSIDERANT le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, relatif au Budget Principal et aux deux budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, présenté en séance et transmis aux représentants du Comité Syndical en annexe de la note de synthèse, jointe à la convocation.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025, du budget principal et des deux budgets annexes du SDEC ENERGIE et de valider les perspectives budgétaires proposées qui sont basées sur 5 orientations :

1. Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité ;
2. Poursuivre nos investissements et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations ;
3. Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone ;
4. Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique ;
5. Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2025 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ENERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint au présent acte) ;
- VALIDE les perspectives budgétaires construites à partir des 5 orientations présentées ;



2025-01-CS-DB-3

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **1 1 FEV. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 FEV. 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

AR Préfectoral
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20250206-25DL01CS003H1-DE





COMITE SYNDICAL
Jeudi 6 février 2025 –SDEC ÉNERGIE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

PREAMBULE

Le cadre juridique et réglementaire

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l’obligation de la tenue d’un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités, exerce des missions de service public liées à l’énergie et les réseaux. Appartenant aux collectivités territoriales et régi par la comptabilité publique, le SDEC ÉNERGIE est tenu d’organiser un débat sur les orientations générales du budget et d’élaborer son Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB).

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- il permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;
- il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir sa stratégie.

Il est régi par les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1, L5622-3 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- l’obligation de l’élaboration d’un rapport d’Orientation Budgétaire ;
- la prise en compte des engagements pluriannuels ;
- la présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- la présentation des éléments de ressources humaines ;
- le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- la publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

Le SDEC ÉNERGIE exerce ses compétences statutaires, réparties dans trois budgets selon la qualification des services publics.

a. **Le budget principal**

Il couvre notamment les activités :

- Des fonctions supports : moyens généraux communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- Des travaux sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- De la transition énergétique : l’accompagnement à la mise en œuvre des PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé, les audits énergétiques sur les bâtiments, les animations de la Maison de l’Energie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d’achats d’énergie, ...

b. **Le budget annexe « Energies Renouvelables »**

Il porte les activités de la régie « EnR » comme les projets de production d’électricité photovoltaïque avec vente totale ou partielle d’énergie.

c. **Le budget annexe « Mobilité Durable »**

Il rassemble les activités de la régie « Mobilité Durable » notamment la réalisation et l’exploitation de bornes de recharges (réseaux MobiSdec) dans le cadre du déploiement du schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicule électrique (SDIRVE).



Afin de pouvoir débattre des orientations budgétaires, les membres du Bureau syndical et du Comité syndical doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, retranscrite dans un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le SDEC ÉNERGIE produit un Rapport d'Orientation Budgétaire qui couvre les trois budgets et les services publics correspondants.

Dans l'esprit de la réglementation, le Rapport d'Orientation Budgétaire est composé de trois parties :

- Une analyse de la situation budgétaire et financière (sur une période triennale, 2022-2024) ;
- Une expertise des ressources humaines sur la même période ;
- La définition des orientations et perspectives d'activités ; qui permettront d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2025-2026.

PARTIE I : EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2022-2024

Cette première partie consiste à faire une analyse de l'évolution sur la période 2022-2024 :

- des ratios financiers qui permettent d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- du budget principal ;
- du budget annexe « Energies renouvelables »
- du budget annexe « Mobilité durable ».

1. EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

L'analyse des ratios financiers permet d'évaluer la solidité financière du syndicat. A la lecture des éléments financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur « la capacité à faire » du SDEC ÉNERGIE.

1.1 LA DETTE

1.1.1 LA NATURE DE LA DETTE

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE a contracté un emprunt pour le financement de son immeuble et son remboursement a pris fin le 1^{er} janvier 2017. Cette dette est donc nulle sur la période considérée.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE fait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits « toxiques ». Le syndicat rembourse les organismes bancaires et en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence, le SDEC ÉNERGIE n'applique aucun frais de dossier. A ce jour, et depuis que ce mécanisme existe, aucune collectivité n'a fait défaut.

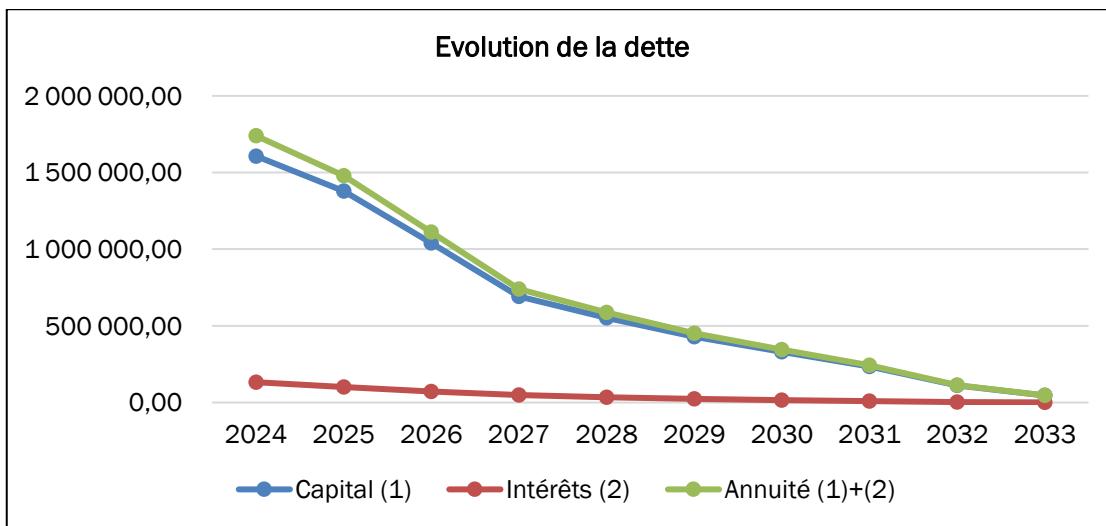
Le Comité syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.

1.1.2 L'EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La décision du Comité syndical de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur les réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat : diminution constante des annuités (intérêts et du capital des emprunts).

Remboursement annuel	2022	2023	2024
Intérêts	200 K€	150 K€	120 K€
Capital	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
TOTAL	2 300 K€	2 050 K€	1 720 K€

Les prévisions des annuités établissent l'extinction de la dette en 2033, à périmètre constant sans recours à de nouveaux emprunts.



Les caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- Le syndicat a 65 contrats en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne ;
- La durée des contrats est de 5, 10, 12 ou 18 ans ;
- Le syndicat a fait le choix d'un taux fixe pour tous les emprunts réalisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.7% pour les emprunts les plus anciens et 0.20% pour les emprunts les plus récents ;
- Aucun emprunt toxique n'a été contractualisé.

Le montant de la dette est de 6,4 M€ au 1^{er} janvier 2024 et sera intégralement remboursé en 2033.

1.2 LA TRESORERIE

Le niveau de trésorerie permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat sur une période de 6 mois.

Montant moyen annuel de trésorerie	2022	2023	2024
Budget principal	16 300 K€	19 000 K€	22 500 K€
Budget annexe ENR	650 K€	750 K€	570 K€
Budget annexe MD	2 800 K€	2 400 K€	1 700 K€
Montant consolidé de la trésorerie	19 750 K€	22 150 K€	24 770 K€

L'évolution à la hausse de la trésorerie, depuis quelques années, s'explique par essentiellement trois facteurs :

- a) Un encasement de recettes de plus en plus régulier :
 - Renforcement de l'équipe comptable permettant de réaliser des appels de fonds pour le remboursement des emprunts et paiement des fonds de concours plusieurs fois par an.
 - Nouvelle modalité de versement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité dite « TICFE » (versement mensuel d'une avance d'environ 1 M€) par les services de l'Etat qui permet au syndicat de percevoir la totalité de la taxe sur une année civile contrairement au précédent dispositif.

- b) Le développement d'une ingénierie financière interne permettant de collecter de nouvelles sources de financement (réponses aux appels à projets type ACTEE, fonds vert ...).
- c) Pour l'année 2024 : un report exceptionnel de l'activité travaux sur le second semestre (générant une baisse des décaissements) en raison de difficultés importantes avec les entreprises (faillites, remises en cause des marchés, renégociation des prix ; départ de personnel ...) et de reports de projets décidés par certaines collectivités (l'inflation a renchéri le cout initial des projets portés par les communes qui ont parfois souhaité reporter voire abandonner leurs projets).

Notons que sur la période triennale considérée, le Délai Global de Paiement, fixé à 30 jours, s'est amélioré. Le Syndicat honore ses factures dans des délais conformes à la réglementation et permet donc aux prestataires de « préserver » leur propre trésorerie.

Année	2022	2023	2024
Délai Global de Paiement	34.9 jours	29.1 jours	25.9 jours

1.3 LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

	2022	2023	2024
CAF brute (a)	14 800 K€	15 700 K€	15 650 K€
Capital remboursé (b)	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
CAF nette (c) = (a)-(b)	12 700 K€	13 800 K€	14 050 K€

La CAF a pour objet de :

- a) **Couvrir le remboursement des emprunts** finançant les travaux d'effacement des réseaux – environ 130 communes bénéficient de ce dispositif financier.
- b) Réaliser les investissements sur les **réseaux d'électricité et d'éclairage public** :
 - Financement de programmes pluriannuels.
- c) De porter l'investissement de la **transition énergétique** sous différentes formes :
 - Financement de 2 programmes pluriannuels notamment l'installation de panneaux solaires et la construction de réseaux de chaleur ;
 - Prise de participation au capital de 2 sociétés de projets ;
 - Projet de création d'une société pour le développement des projets ENR sur notre territoire.
- d) D'engager des **projets expérimentaux, innovants et ambitieux** :
 - Création d'un accompagnement spécifique pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics - CEP3 ;
 - Réalisation d'étude d'autoconsommation collective ;
 - Proposition de services gratuits d'accompagnement des collectivités (études, conseils, animation territoriale ...) ;
 - Lancement d'appel à projets spécifiques pour l'accompagnement financier des collectivités dans leur politique de transition énergétique (ex : dispositif PROGRES – Programme de rénovation des établissements scolaires).

2 EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Dans cette partie détaillant la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2024.

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Atténuation de charges	52 K€	64 K€	53 K€
Produits des services	120 K€	170 K€	185 K€
TICFE	11 350 K€	14 600 K€	11 600 K€
Participation des adhérents et autres financeurs	11 830 K€	13 220 K€	15 089 K€
Autres produits de gestion courante	5 060 K€	17 950 K€	5 700 K€
Redevances	4 648 K€	4 897 K€	4 805 K€
Gains ARENH	0 K€	12 539 K€	0 K€
Divers	412 K€	514 K€	895 K€
Produits financiers	1 017 K€	0 K€	0 K€
Produits spécifiques	28 K€	16 K€	28 K€
Total des opérations réelles - a	29 457 K€	46 020 K€	32 655 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 400 K€	6 900 K€	7 250 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	35 857 K€	52 920 K€	39 905 K€

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements émis par des organismes (pour congé maternité, pour indemnités journalières ...) et à la participation des agents au financement des titres restaurant.

Les produits de services couvrent les mises à disposition de moyens généraux et humains pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale.

Le niveau de la TICFE revient à une situation comparable à l'exercice 2022, après une année exceptionnelle en raison du changement de modalités de perception de la taxe.

Pour rappel, la gestion de la TICFE est dorénavant totalement prise en charge par les services de l'Etat. Le Syndicat n'a donc plus de mission de contrôle ni de suivi de la perception de cette taxe auprès des fournisseurs d'électricité, tant au niveau de la consommation d'électricité qu'au niveau de son montant.

La participation des adhérents correspond à une part du financement des travaux ou services réalisés, après déduction des subventions perçues et des aides financières apportées par le syndicat. L'augmentation du montant s'explique notamment par le changement de méthode comptable de la perception de l'APCR (aide pour les communes rurales du conseil départemental).

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement composés :

- Des redevances du contrat de concession Electricité et du contrat concession Gaz ;
- De partenariat avec des tiers privés ou publics (société Orange, partenariat avec la FNCCR pour la mise en place du programme ACTEE) ;
- Des remboursements des sinistres sur biens du syndicat liés aux aléas climatiques. Lors de la tempête CIARAN, les nombreux dégâts et dommages aux biens du réseau d'éclairage public ont été pris en charge par la compagnie d'assurance du syndicat à hauteur de 130 000 €.

Les produits spécifiques concernent le produit de cession financière.

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Charges à caractère général	8 100 K€	10 500 K€	7 675 K€
Compétences	7 000 K€	9 500 K€	6 570 K€
Hors compétences	1 100 K€	1 000 K€	1 105 K€
Charges du personnel	3 800 K€	4 200 K€	4 870 K€
Atténuation de produits	1 830 K€	1 980 K€	1 805 K€
TICFE	1 715 K€	1 850 K€	1 680 K€
Redevance R2	115 K€	130 K€	125 K€
Autres charges de gestion courante	573 K€	11 703 K€	1 900 K€
Frais des élus	115 K€	125 K€	115 K€
Versement de subventions	442 K€	368 K€	1 545 K€
Dépenses informatiques	16 K€	210 K€	240 K€
Revertement ARENH	0 K€	11 000 K€	0 K€
Charges financières	196 K€	150 K€	120 K€
Charges spécifiques	57 K€	35 K€	20 K€
Dotation aux provisions pour risques	50 K€	500 K€	600 K€
Total des opérations réelles - a	14 606 K€	29 068 K€	16 990 K€
Total des opérations d'ordre - b	16 500 K€	17 350 K€	20 475 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	31 106 K€	46 418 K€	37 465 K€

Les charges à caractère général - hors compétences - restent maîtrisées autour d'1 M€ depuis 3 ans malgré la période inflationniste. Cette situation s'explique par l'exécution de marchés publics permettant de contenir l'envolée des prix et par la réduction ou l'annulation de certaines dépenses (ex : prestations de services).

Les charges à caractère général – rattachées aux compétences – enregistrent une forte baisse par rapport à 2023 par une consommation contenue d'énergie (mesures de sobriété énergétique).

L'évolution des charges de personnel sera analysée en partie 2.

Les opérations d'ordre permettent :

- De retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.
- De passer des écritures entre sections et à l'intérieur de chaque section.

Elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations :

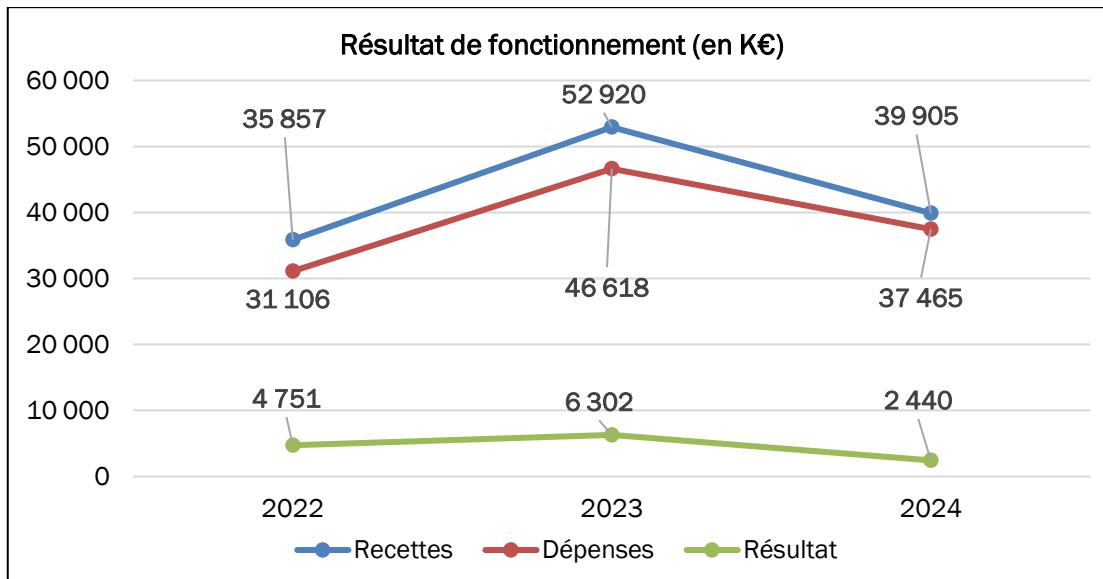
- Incorporelles : acquisition de logiciels ;
- Corporelles : installation des infrastructures et équipements des réseaux Electricité et Eclairage public, des réseaux techniques de chaleur ...

Les opérations d'ordre consistent la première dépense de fonctionnement et viennent amputer significativement le résultat de la section.

Une réflexion est engagée pour analyser précisément le cadre réglementaire des opérations d'ordre et les conséquences d'éventuels changements de méthodes comptables.

2.1.3. Le résultat de la section de fonctionnement

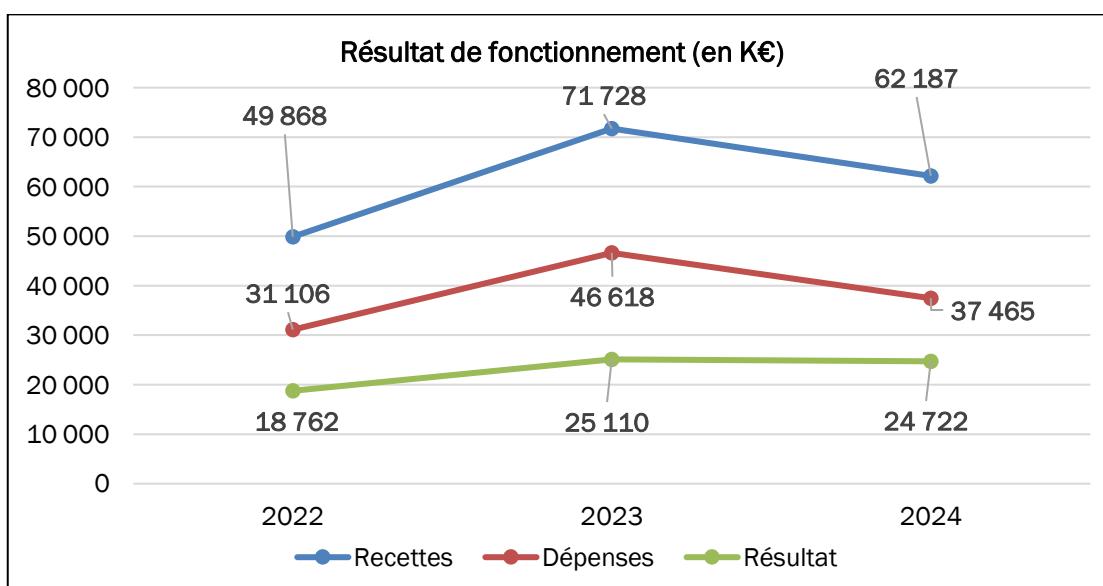
Sans le résultat reporté N-1



Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire mais s'érode en raison principalement de la forte progression du montant des opérations d'ordre qui correspond aux dotations aux amortissements des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Cette problématique nécessite une expertise approfondie de la gestion du patrimoine du Syndicat notamment des immobilisations acquises pour les réseaux.

Avec le résultat reporté N-1



2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1. Les recettes d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Dotations et fonds divers	5 971 K€	1 386 K€	3 950 K€
Affectation du résultat	4 676 K€	0 K€	2 825 K€
FCTVA	1 295 K€	1 386 K€	1 125 K€
Subventions d'investissement	13 289 K€	13 850 K€	10 140 K€
Immobilisations	0 K€	34 K€	5 K€
Opérations sous mandat	700 K€	1 190 K€	710 K€
Autres	0 K€	0 K€	35 K€
Total des opérations réelles - a	19 960 K€	16 360 K€	14 740 K€
Total des opérations d'ordre - b	16 778 K€	18 450 K€	21 172 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	36 738 K€	34 910 K€	36 012 K€

Le montant des dotations peut varier selon le niveau d'affectation du résultat porté en section d'investissement et selon le niveau de dépenses éligibles au FCTVA.

Les opérations sous mandats portent sur la réalisation de travaux d'effacement des réseaux dont une part est financée par la participation des communes.

Les subventions d'investissement regroupent différentes ressources issues de tiers publics et privés :

- L'Etat avec le FACÉ, la PCT ou le Fonds vert ;
- Les collectivités territoriales comme la Région ou le Département ;
- Les organismes privés (Enedis, lotisseurs) ;
- Les collectivités adhérentes, à travers le mécanisme du fonds de concours.

La baisse des subventions perçues de la part du FACÉ est due à la complexité des échanges avec le nouveau système informatique (retard dans l'instruction des dossiers). Un report pour partie des subventions sera réalisé sur l'exercice 2025.

2.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Remboursement d'emprunt	2 160 K€	1 992 K€	1 629 K€
Immobilisations incorporelles	193 K€	294 K€	80 K€
Subventions d'équipement versées aux tiers	65 K€	86 K€	611 K€
Immobilisations corporelles dont :			
Transition Energétique (Réseaux chaleur)	502 K€	230 K€	660 K€
Autres investissements (véhicules, mobiliers, agencement)	240 K€	90 K€	410 K€
262 K€	140 K€	250 K€	
Immobilisations en cours - Travaux sur réseaux	21 800 K€	27 800 K€	22 050 K€
Effacement, Eclairage public, Raccordement ...)			
Immobilisations financières	0 K€	18 K€	165 K€
Opérations sous mandat	1 155 K€	1 900 K€	1 800 K€
Total des opérations réelles - a	25 875 K€	32 320 K€	26 995 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 720 K€	8 100 K€	7 950 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	32 595 K€	40 420 K€	34 945 K€

La tendance baissière continue du remboursement du capital d'emprunt est conforme à la fin du dispositif d'étalement de charges.

Le montant des subventions d'équipement versées est en nette progression par changement de méthode comptable. Le SDEC ÉNERGIE perçoit l'APCR pour les travaux d'effacement des réseaux et reverse le montant aux communes bénéficiaires. Le versement de l'APCR représente 80 % du montant total.

Les immobilisations corporelles correspondent à la prise en charge de la construction de réseau de chaleur (62% des dépenses) et aux travaux d'agencement des locaux du syndicat

Les immobilisations en cours couvrent les travaux sur les réseaux :

- D'électricité – raccordement, effacement, sécurisation ;
- D'éclairage public et de signalisation lumineuse.

L'évolution du montant des dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public dépend de la combinaison de multiples paramètres :

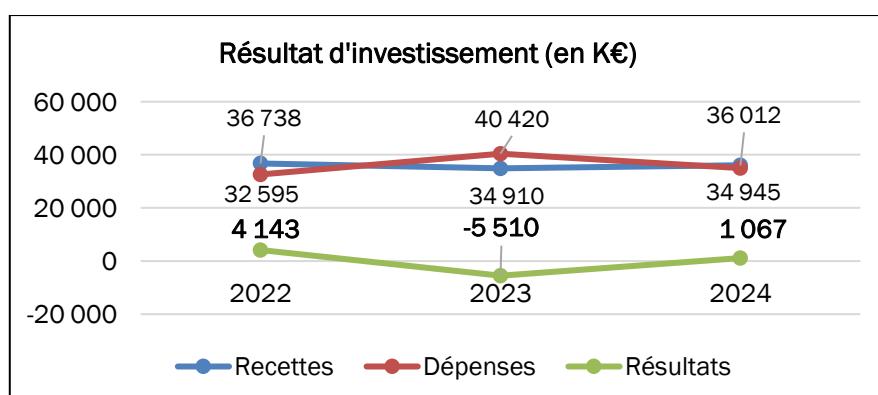
- Le nombre d'affaires engagées les années passées ;
- Les décisions des collectivités d'investir dans les réseaux et la transition énergétique ;
- La capacité à faire du syndicat notamment en ressources humaines ;
- La capacité à faire des entreprises titulaires de marchés.

Notons que le Syndicat a été confronté à des difficultés :

- Externes - certaines entreprises n'ont pu exécuter les marchés et réaliser les travaux commandés ;
- Internes - recrutements difficiles des agents pour prendre en charge l'activité et les missions.

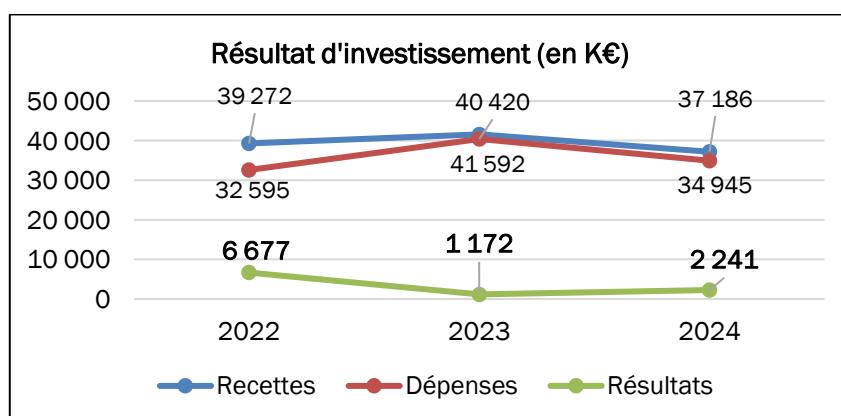
2.2.3. Le résultat de la section d'investissement

Sans le résultat reporté N-1



Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des recettes d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations. Autrement dit, les seules recettes réelles ne suffisent pas à financer les programmes de travaux sur réseaux (électricité et éclairage public) et de la transition énergétique.

Avec le résultat reporté N-1



2.2.4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

La formation du résultat de fonctionnement – Comment est formé le résultat reporté ?

Le montant significatif du résultat de fonctionnement s'explique par l'imputation à la section de fonctionnement de recettes dédiées aux financements des infrastructures et des équipements des réseaux d'électricité et à la transition énergétique mais aussi de la transition énergétique.

La perception de la TICFE (11,5 M€) et de la redevance d'investissement (3,5 M€) en section de fonctionnement vient « artificiellement » alimenter le résultat de fonctionnement. (15 M€) alors que la plus grande partie de ces recettes est dédiée au financement des investissements.

Sans ces imputations en fonctionnement, le résultat de la section de fonctionnement serait tout autre.

L'utilisation du résultat de fonctionnement – A quoi sert le résultat reporté ?

Le **résultat reporté excédentaire** de la section de fonctionnement permet d'intervenir à deux niveaux :

- a) Financer une politique de mise à disposition de ressources en matière d'ingénierie technique et de services proposés aux collectivités. Citons par exemple la réalisation de missions d'animation de la Maison de l'Energie, l'accompagnement à l'élaboration de PCAET, la production d'études de faisabilité de production ENR, la sollicitation de conseils juridiques dans le cadre de création de sociétés privées,...
- b) Couvrir les besoins de financement de la section d'investissement notamment de financer les dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi les investissements en faveur de la transition énergétique.

RESULTATS CONSOLIDÉS AVEC les opérations d'ordre, AVEC les résultats reportés et AVEC les restes à réaliser			
Budget principal - fonctionnement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (a)	4 753 754,46€	6 352 746,36€	2 422 122,07€
Résultat de la section – exercice N-1 (b)	14 004 009,21€	18 757 762,67€	22 282 078,37€
Résultat cumulé – c=a+b	18 757 762,67€	25 110 509,03€	24 704 552.96€
Budget principal - Investissement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (d)	4 142 251,67€	-5 502 966,59€	1 067 953.21€
Résultat de la section – exercice N-1 (e)	2 534 474,92€	6 676 725,59€	1 173 760,00€
Résultat cumulé – f=d+e	6 676 725,59€	1 173 760,00€	2 241 713.21€
Résultat des restes à réaliser - g	-5 768 372,22€	-4 002 190,66€	-9 371 805,28€
Besoin de financement – h=f+g	908 353,37€	-2 828 430,66€	- 7 130 092.07€
Résultat consolidé de l'exercice -i=c+h	19 666 116,04€	22 282 078,37€	17 574 460.89€

L'excédent de résultat de la section de fonctionnement a été mobilisé à hauteur d'environ **10 M€** pour couvrir les besoins d'investissement des années 2023 et 2024.

3. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Vente de produits	92 K€	100 K€	101 K€
Subventions de fonctionnement	24.5 K€	21 K€	19 K€
Autres produits de gestion courante	2.4 K€	1 K€	1 K€
Produits exceptionnels - subventions d'équilibre	0 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles (a)	118.9 K€	122 K€	121 K€
Total des opérations d'ordre (b)	22 K€	27 K€	29 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	140.9 K€	149K€	150 K€

Le montant de la vente d'électricité renouvelable dépend directement du niveau de production des 19 centrales photovoltaïques en service.

A noter que trois nouvelles centrales ont été mises en service en toute fin d'année pour porter le parc à 22 installations et n'ont pas généré de recettes supplémentaires en 2024. La production d'énergie devrait générer davantage de recettes en 2025.

Les forfaits appelés auprès des collectivités permettent de supporter les coûts de maintenance.

Ces recettes permettent, depuis 2022, de présenter un résultat excédentaire de la section de fonctionnement et de s'affranchir d'une subvention d'équilibre venant du budget principal.

3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	20 K€	26 K€	28 K€
Charges du personnel	29 K€	58.5 K€	59.5 K€
Charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	2.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	2.5 K€	9.5 K€	10 K€
Impôts sur les bénéfices	0 K€	10.5 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	51.5 K€	104.5 K€	100 K€
Total des opérations d'ordre - b	36.5 K€	44 K€	64 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	88 K€	148.5 K€	164 K€

Les charges à caractère général évoluent à la hausse du fait du nombre d'installations qui augmente (frais d'entretien).

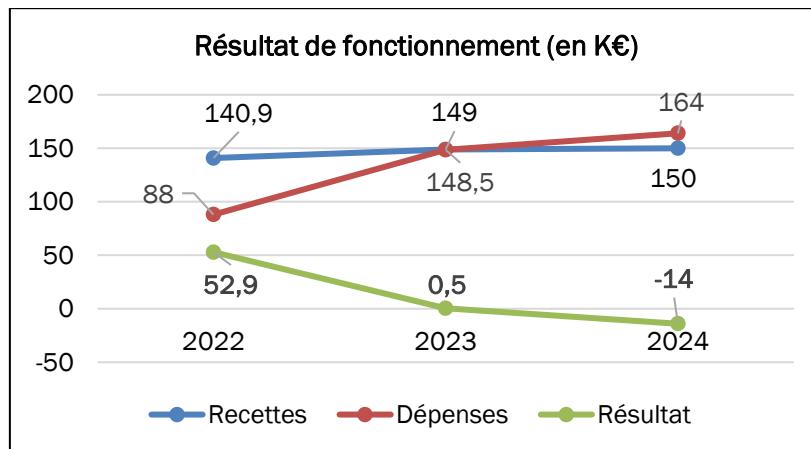
La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition du personnel passant de 0,5 à 1 équivalent temps plein (ETP) en 2023 et la revalorisation des coûts salariaux.

Les charges exceptionnelles correspondent à une régularisation d'écritures comptables.

Les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements des centrales de panneaux solaires. Elles progressent selon le rythme d'acquisition et d'installation de nouvelles centrales.

3.1.3. Le résultat de fonctionnement

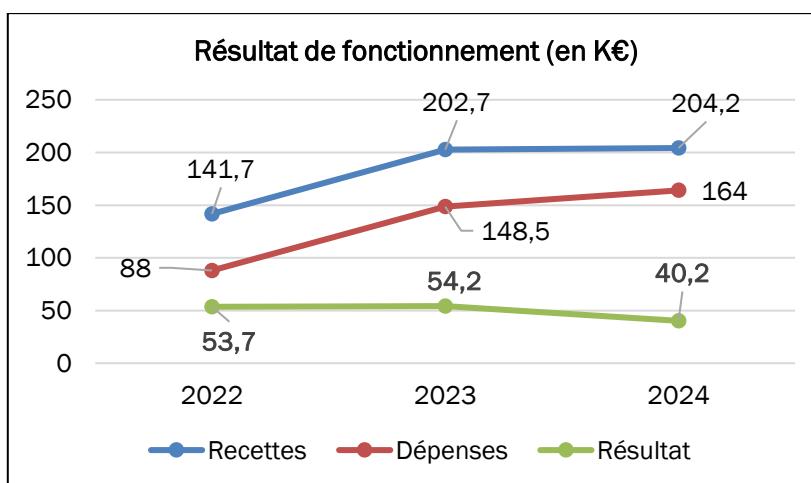
Sans le résultat reporté :



Dès 2023, le résultat s'érode en raison de l'augmentation des frais de personnel (passage de 0.5 à 1 ETP).

Le résultat devient déficitaire en 2024 en raison du montant des opérations d'ordre notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et de l'absence de recettes concernant les 3 installations mises en service en fin d'année 2024 dont la production ne sera valorisée qu'en 2025.

Avec le résultat reporté :



Le résultat de fonctionnement est excédentaire sur la période triennale par intégration du résultat N-1.

3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations réelles - a	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations d'ordre - b	37 K€	44 K€	64 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	129 K€	69 K€	69 K€

Les subventions d'investissement participent au financement des projets d'installation de centrales de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.

Les subventions d'investissement proviennent de la Région et des collectivités.

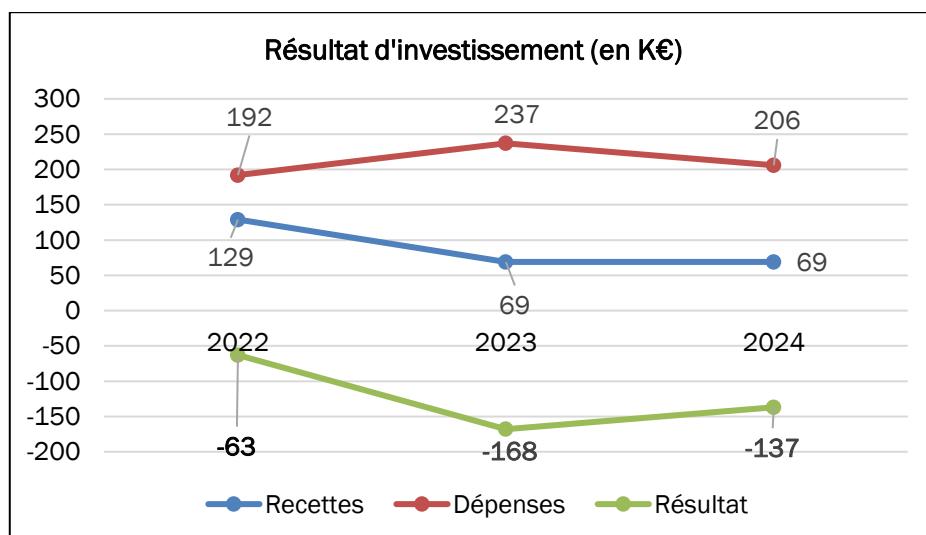
3.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Installations de centrales PV	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations réelles - a	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations d'ordre - b	22 K€	27 K€	29 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	192 K€	237 K€	206 K€

Pour le budget annexe « ENR », l'ensemble des dépenses d'investissement est consacré à l'acquisition et à l'installation des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics.

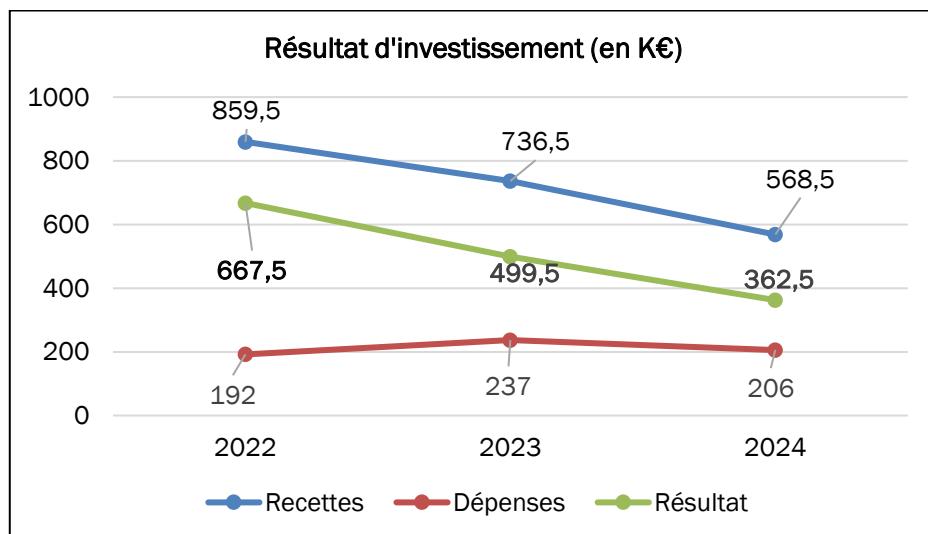
3.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat de la section d'investissement est déficitaire en raison du montant d'acquisition et d'installation de centrales de panneaux solaires supérieur au niveau de subventions perçues.

Avec le résultat reporté :



Le résultat devient excédentaire en intégrant le report de résultat N-1 bénéficiant de la dotation initiale versée en 2018.

4. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « Mobilité durable »	2022	2023	2024
Vente de produits	370 K€	453 K€	767 K€
Forfaits de maintenance et d'exploitation	4 K€	9.5 K€	20.5 K€
Autres produits de gestion courante	0 K€	0 K€	53.5 K€
Produits exceptionnels – subventions d'équilibre	218 K€	245 K€	345 K€
Total des opérations réelles - a	592 K€	707.5 K€	1 186 K€
Total des opérations d'ordre - b	155.5 K€	158 K€	200 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	747.5 K€	865.5 K€	1 386 K€

Les produits de la vente sont en très nette progression (+ 108% entre 2022 et 2024) en raison :

- De la dynamique engagée de la mobilité électrique (le seuil des 2 Millions de véhicules électriques mis en service est atteint en novembre 2024 et le seuil des 150 000 bornes implantées sur le territoire français est dépassé en novembre également) ;
- Du déploiement de 89 bornes supplémentaires pour porter le réseau Mobicdec à 335 IRVE (bornes) ;
- De la revalorisation des tarifs de recharge appliqués aux usagers.

La participation des collectivités vise la couverture des frais de maintenance pour les bornes installées hors schéma directeur.

Les produits exceptionnels correspondent au versement d'une subvention d'équilibre.

4.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	391.4 K€	433.5 K€	881 K€
Charges du personnel	60 K€	80 K€	94.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	0 K€	16 K€	16.5 K€
Impôts	0.2 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	451.6 K€	529.5 K€	992 K€
Total des opérations d'ordre - b	291 K€	340 K€	389 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	742.6 K€	869.5 K€	1 381 K€

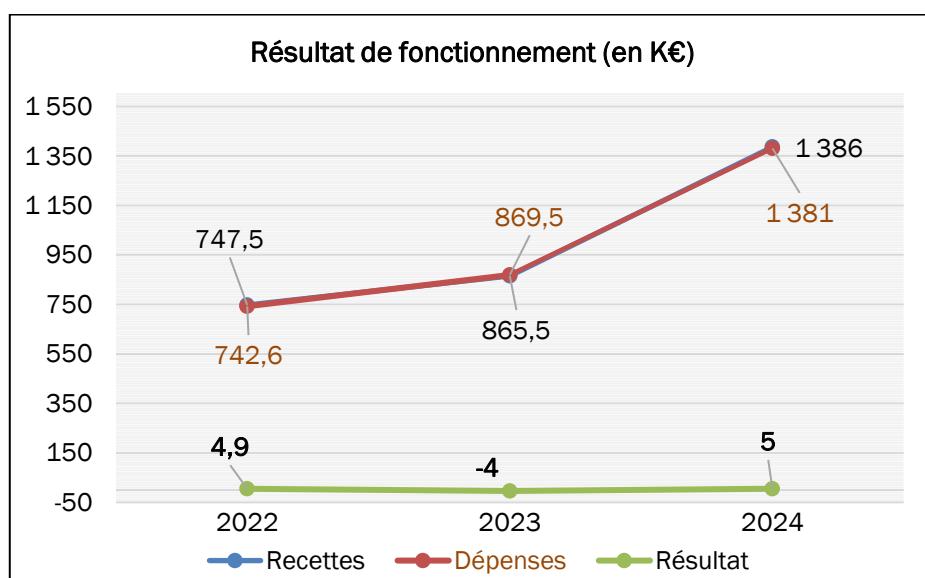
Les charges à caractère général sont en nette augmentation en raison du coût d'achat d'énergie, du nombre croissants de recharge (donc plus d'électricité distribuée) et des frais de maintenance des IRVEs (proportionnels au nombre de bornes installées).

La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition d'agent passant de 1 à 1,5 ETP et la revalorisation des coûts salariaux.

4.1.3. Le résultat de fonctionnement

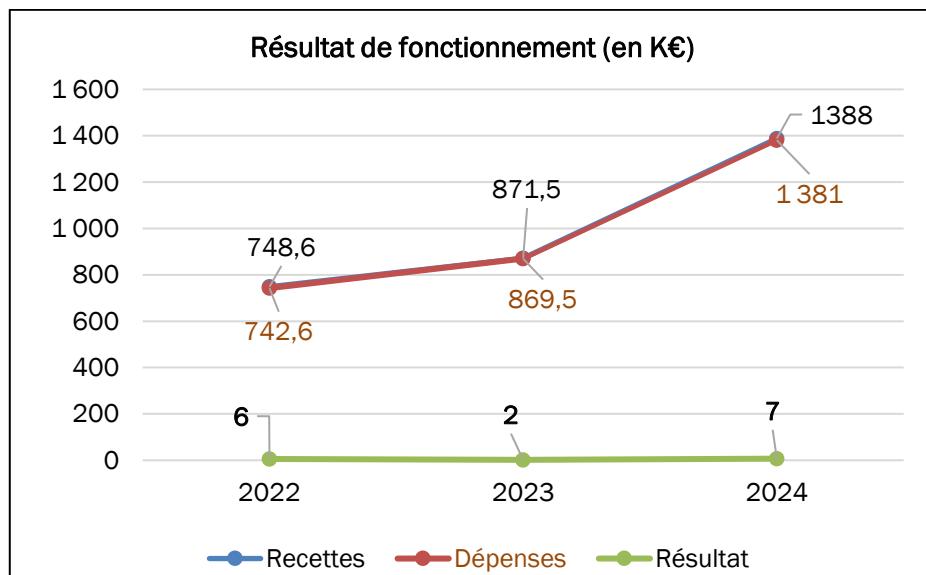
Le résultat de la section de fonctionnement s'équilibre en raison du versement d'une subvention d'équilibre chaque année.

Sans le résultat reporté :



Malgré un contexte général favorable à la mobilité durable, le montant des recettes de la vente de charges, certes en progression constante, ne couvre pas la totalité des dépenses. Cette situation renvoie à la question de l'équilibre financier de ce service public. Una analyse approfondie en 2025 devrait permettre de proposer les ajustements nécessaires pour tendre vers un équilibre des comptes.

Avec le résultat reporté :



4.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations réelles (a)	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations d'ordre (b)	291 K€	340 K€	389 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	312 K€	659 K€	814 K€

Les subventions d'investissement proviennent principalement de l'Etat (programme FACÉ et ADVENIR) et de la Région

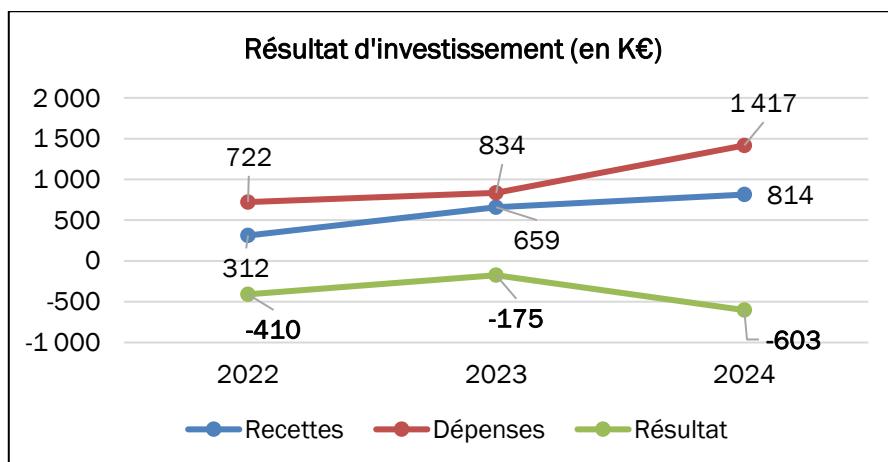
4.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles	67.5 K€	39 K€	0 K€
Immobilisations corporelles	29 K€	51 K€	117 K€
Installations IRVE	470 K€	586 K€	1 100 K€
Total des opérations réelles (a)	566.5 K€	676 K€	1 217 K€
Total des opérations d'ordre (b)	155.5 K€	158 K€	200 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	722 K€	834 K€	1 417 K€

Pour le budget annexe MD, les dépenses d'investissement couvrent l'acquisition et l'installation des bornes de recharge mais aussi le changement de technologie (carte et compteurs MID).

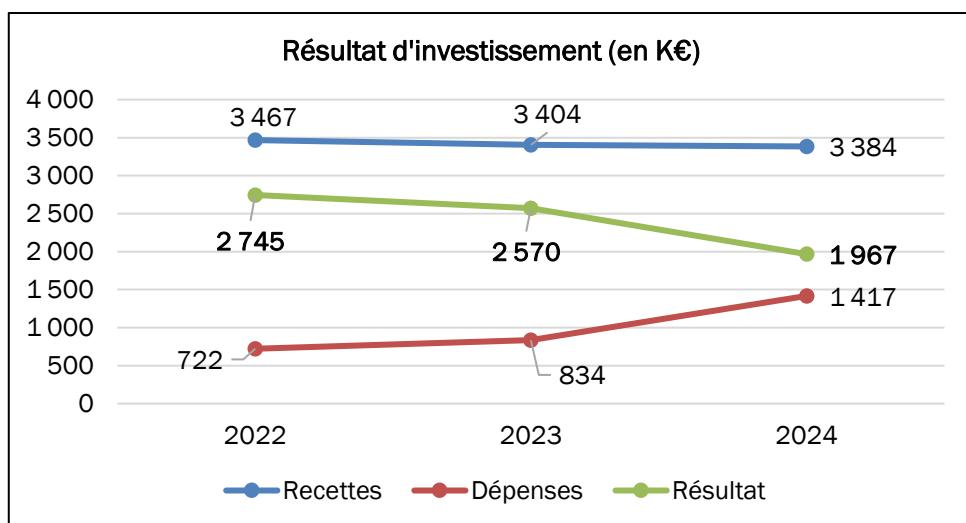
4.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des nouvelles dotations aux amortissements.

Avec le résultat reporté



Le résultat d'investissement devient excédentaire par la dotation initiale versée en 2018, qui génère un résultat reporté.

Les résultats (de fonctionnement et d'investissement) hors résultats reportés confirment un déficit qui doit être en partie résorbé par la mise en place de mesures : redéploiement des investissements, revalorisation de la tarification, questionnement du renouvellement des premières bornes.

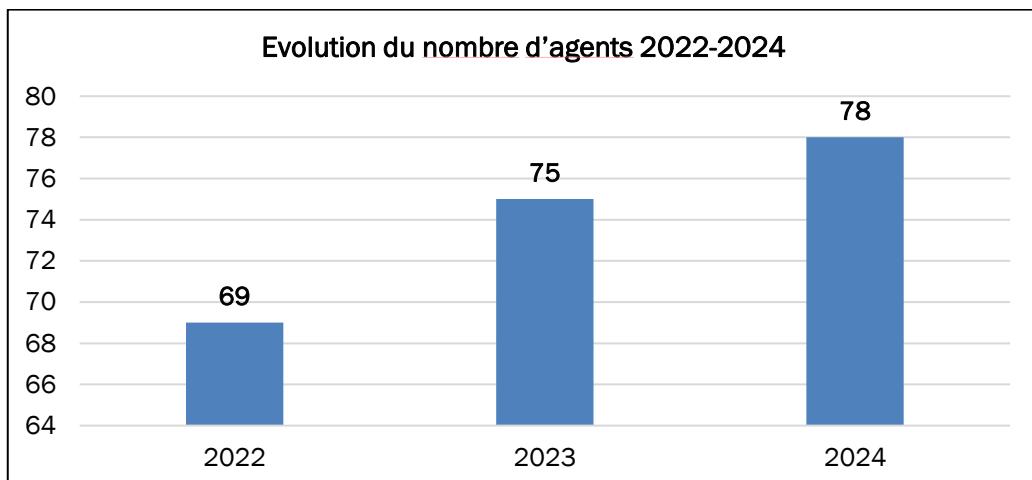
Ces hypothèses seront expertisées en 2025 pour évaluer leurs efficacités sur la résorption des déficits.

PARTIE II : EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2022-2024

1. LE PROFIL DES AGENTS

1.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS 2022-2024

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



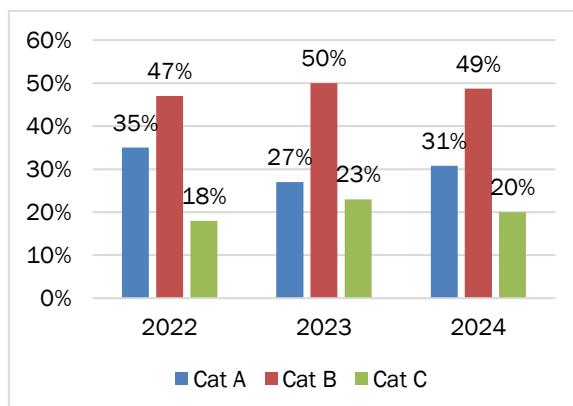
L'augmentation du nombre d'agents, en 2024, s'explique par :

- Le recrutement d'agents (postes ouverts en 2023 et pourvus en 2024, postes ouverts en 2024)
- Le recours au service du CDG 14 pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels, notamment d'accroissement temporaire d'activité (2022-2024).

Il est à noter que le SDEC ÉNERGIE enregistre 41 mouvements de personnel, sur la période 2022-2024 :

- Les départs d'agents ayant fait le choix de nouvelles orientations professionnelles (nouveaux projets, nouvelles opportunités ...);
- Le recrutement d'agents pour assurer le remplacement des départs ou pour assurer le développement d'activités ;
- Soit un solde positif de 9 agents supplémentaires sur la période 2022-2024.

1.2. REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE



En complément du graphe ci-dessus :

La parité des effectifs est respectée au Syndicat depuis de nombreuses années,

Les emplois d'encadrement sont occupés par des agents masculins, à hauteur de 55 %.

Les emplois techniques restent majoritairement occupés par des agents masculins et les emplois administratifs restent un domaine à forte dominante féminine.

Le rattachement des agents aux trois catégories reste stable : une majorité d'agents de catégorie B, un tiers d'agents de catégorie A et 20% d'agents de catégorie C.

L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement pour la prise de compétences (formation, tutorat, bilan de compétences ...).

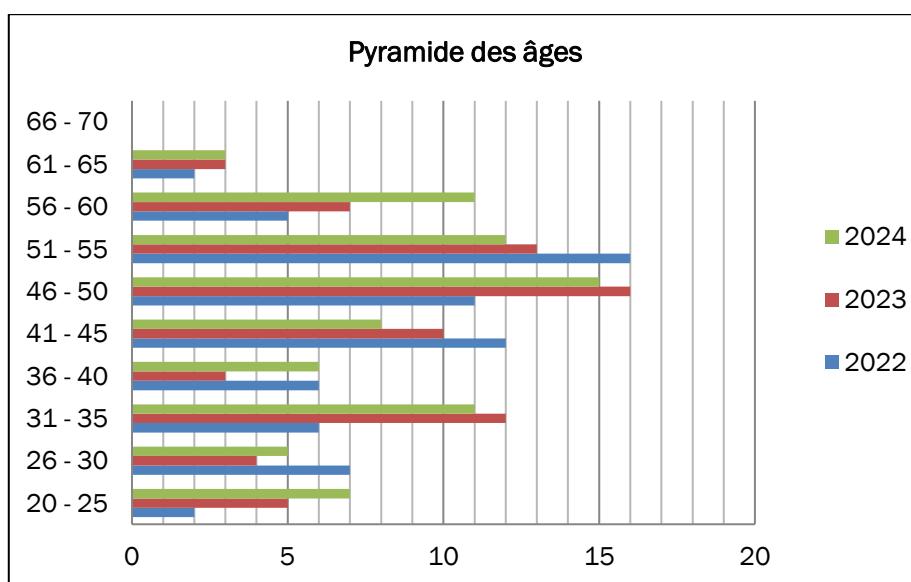
1.3. PYRAMIDE DES ÂGES

L'âge moyen des agents est de 43 ans ; en légère diminution en raison de l'intégration de nouvelles recrues et du départ en retraite de deux agents.

Parmi les 5 arrivées en 2024, 4 agents ont moins de 35 ans.

L'enjeu, pour le SDEC ÉNERGIE, est d'anticiper les départs en retraite :

- A court terme, 11 agents au plus tard dans 10 ans ;
- A moyen terme, 12 agents au plus tard dans 15 ans ;
- A long terme, 15 agents au plus tard dans 20 ans.



Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, le recrutement de jeunes actifs permet d'anticiper le départ d'agents et d'accompagner leurs apprentissages par une phase d'intégration et de tutorat.

1.4. TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail effectif

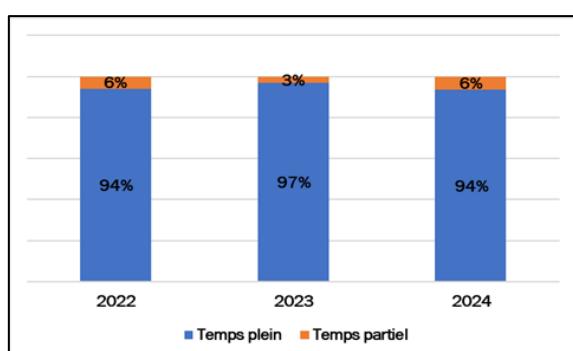
Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles. Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jour de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre des plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors de plages horaires obligatoires. A la demande de la Direction générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectuer des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques ou pour participer à des actions évènementielles. Elles sont organisées le weekend comme le Normandie Energies Tour. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet de compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

Le temps partiel

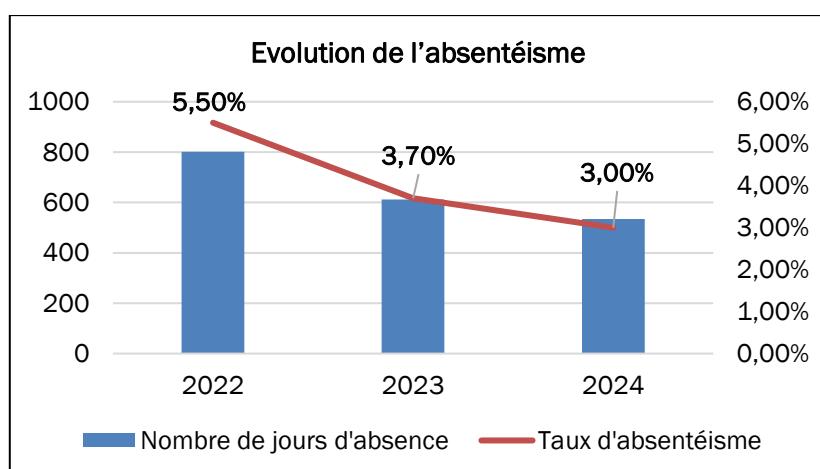
Tous les postes sont ouverts à temps complets et 6 % des agents (5 agents) ont demandé un temps partiel de 80 % en 2024. Le temps partiel « non travaillé » représente 1 ETP.



L'absentéisme

L'absentéisme correspond aux seuls arrêts « maladie » et n'intègre pas les autres motifs d'absences comme les congés maternité et paternité ...

En 2024, le taux d'absentéisme est de 3%, ce qui représente 2,3 ETP.



Après un pic en 2022 à 5,5%, le taux d'absentéisme suit une baisse en 2023 (3,7%) confirmée en 2024 pour atteindre 3%.

Il convient de noter les caractéristiques de l'absentéisme qui :

- Concerne les services administratifs comme les services techniques ;
- Vise les 3 catégories d'agents ;
- Se traduit par des absences longues d'un nombre limité d'agents, de plusieurs semaines voire mois.

La mise en place de mesures concrètes visant l'accompagnement des agents et le bien-être au travail contribue à l'amélioration de la situation.

Le Compte Epargne Temps – CET

Le Compte Epargne Temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce dispositif permet de stocker des jours de congé et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité le prévoit, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières. Le nombre de jours de congés à prendre obligatoirement dans l'année est de vingt. L'alimentation du CET est subordonnée à cette condition. Par ailleurs, le CET est plafonné à soixante jours.

Le CET est ouvert à tous les agents territoriaux, titulaires comme contractuels à temps complet ou non. Cette ouverture est de droit si l'agent en fait la demande.

Les vingt premiers jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés. Pour les jours excédant ce seuil, l'agent territorial a trois options :

- Le maintien des jours sur le CET, avec un plafond maximum de soixante jours ;
- La prise en compte en épargne retraite au sein du régime de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ;
- L'indemnisation forfaitaire variable en fonction de la catégorie hiérarchique.

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL cumulé au 31/12/2024
Nombre total de jours en CET	435	359.5	170.5	965
Nombre d'agents par catégorie	23	39	16	78
Nombre moyen de jours CET par agent	19	9	11	13

1.5. LA REMUNERATION DES AGENTS

Les composantes de la rémunération des agents

La rémunération totale de l'agent de la Fonction publique est structurée en 3 parties :

- La rémunération principale obligatoire,
- La rémunération secondaire,
- Les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement ;
- la nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire. Pour rappel, le RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat. Le RIFSEEP est composé de deux parties :

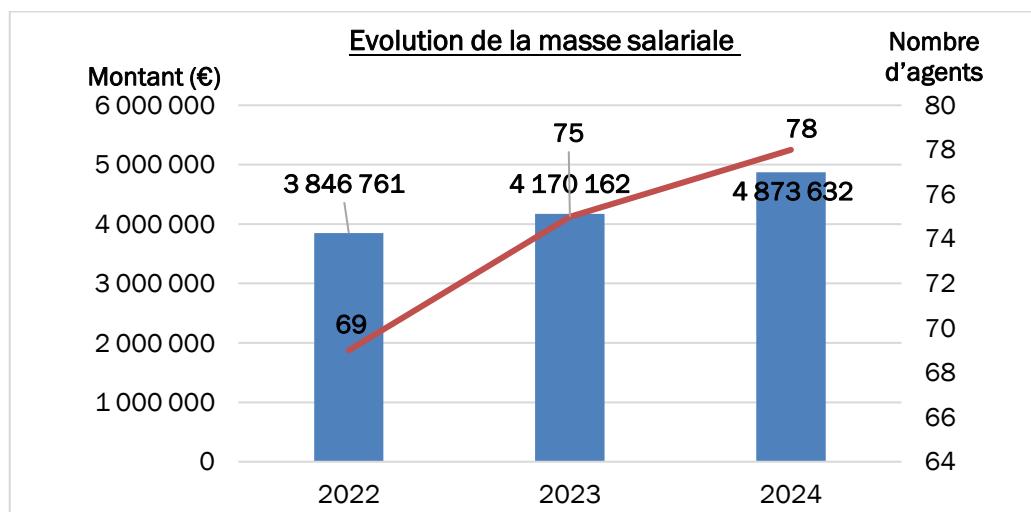
- L'IFSE est une indemnité versée mensuelle ;
- Le CIA est un complément indemnitaire annuel. Il est facultatif.

Au SDEC ÉNERGIE, après publication des différents décrets concernant chacune des filières, il a été instauré pour la filière administrative depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour la filière technique depuis le 1^{er} janvier 2020 ou 1^{er} janvier 2021 selon le cadre d'emploi des agents.

Les éléments accessoires (5% de la rémunération totale) concernent la prise en charge de la protection sociale ou des titres restaurants ou les heures supplémentaires.

L'évolution des charges de personnel

Les charges de personnel suivent une tendance à la hausse sur la période 2022-2024.



La hausse des charges du personnel s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- a) La hausse des effectifs par l'intégration de nouvelles recrues ;
- b) La revalorisation du régime indemnitaire ;
- c) Les évolutions de carrière (avancements d'échelon et de grade, révision des grilles, la revalorisation de la valeur du point et l'augmentation des cotisations « retraite »)

Facteurs d'augmentation	2022/2024
a) Recrutement d'agents	646 150€
b) Revalorisation du régime indemnitaire	245 000€
c) Evolutions de carrière, revalorisation du point et augmentation des cotisations	135 721€
TOTAL	1 026 871€

La politique de rémunération

Le SDEC ÉNERGIE a engagé une réflexion pour renforcer la politique actuelle de rémunération des agents dont les objectifs visent à :

- Répondre aux attentes des agents en matière de pouvoir d'achat ;
- Répondre à la demande de reconnaissance professionnelle des agents exprimée dans le cadre de l'audit organisationnel réalisé et des comptes-rendus d'entretien professionnel ;
- Fidéliser les agents et accompagner le développement des compétences ;
- Soutenir l'ensemble des agents avec un effort particulier pour ceux dont la rémunération mensuelle nette est la plus modeste ;
- Tendre vers une équité de traitement à niveau d'expertise, contraintes et sujétions identiques.

Les différents leviers utilisés :

- Avancement de grades ou promotion interne des agents - 17 agents ont bénéficié de ces dispositifs sur la période 2022-2024 ;
- Revalorisation de l'IFSE
- Reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) – 12 agents en ont bénéficié sur la période 2022-2024 ;
- Instauration du forfait « Mobilité durable », à compter du 1^{er} janvier 2024 : soit 5 100€ ;
- Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant : soit + 3 500€ par an ;
- Revalorisation de la participation de Protection sociale complémentaire : + 4 500€ par an.

2. LE DIALOGUE SOCIAL

La Direction générale organise différentes actions favorisant la communication interne et le dialogue social :

- Des temps forts de convivialité comme les vœux du personnel ou la journée du personnel ;
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et d'un retour d'expérience (rapport d'étonnement) ;
- L'animation des 13 réunions du Comité Social Territorial, qui est sollicité pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis :
 - o L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion,
 - o La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques,
 - o La mise en œuvre du télétravail,
 - o La mise à jour des chapitres du règlement intérieur,
 - o La participation de l'employeur à la Protection sociale complémentaire,
 - o Le bilan de formation et le plan prévisionnel de formation,
 - o Le bilan des parcours professionnels dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion,
 - o La présentation du Rapport Social Unique,
 - o La revalorisation du régime indemnitaire.

La Direction générale intervient à deux niveaux pour :

- a) Mettre en place différentes **mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail** :
 - L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
 - La tenue des registres « accidents de service » et « santé & sécurité » ;
 - Le renouvellement du document unique des risques ;
 - La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
 - La réalisation d'exercices « incendie » ;
 - L'actualisation des plans d'évacuation.

Ces mesures concourent à réduire voire supprimer les accidents de service :

Nombre d'accidents de service		
2022	2023	2024
0	0	0

b) Instaurer différents dispositifs en faveur de l'**accompagnement social** :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2022	2023	2024
Amicale du Personnel	40 K€	49 K€	55 K€
CNAS	14,5 K€	15 K€	17,5 K€
Prévoyance	18,5 K€	17,3 K€	17 K€
Titres restaurant <i>Part employeur uniquement</i>	50 K€	52 K€	56,5 K€
TOTAL	123 K€	133,3 K€	146 K€

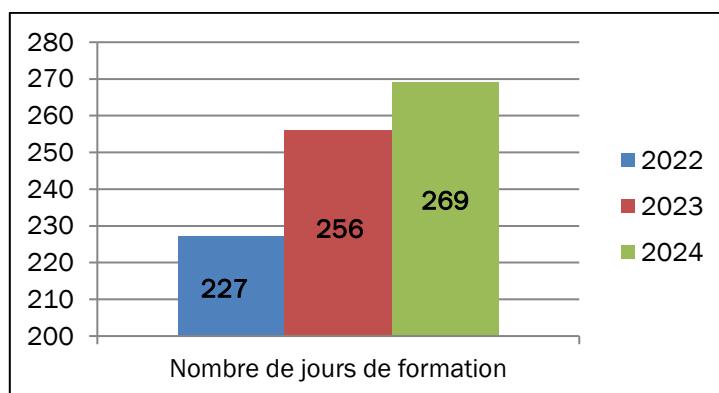
3. LA FORMATION DES AGENTS

La Direction générale soutient la formation des agents qui est un outil d'accompagnement dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions (montée en compétences).

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation triennal.

Il convient de noter :

- Une nette évolution du nombre de jours de formation :



- Une tendance haussière du budget réalisé consacré à la formation :

	2022	2023	2024
Budget primitif	25 000€	60 000€	70 000€
Compte Financier Unique	20 219€	54 606€	59 586€

La nette progression du budget réalisé entre 2022 et 2023/2024 s'explique par une augmentation significative des crédits budgétaires votés lors des budgets primitifs.

PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025-2026

Cette dernière partie est construite selon la méthodologie chronologique suivante :

- Le contexte
- Rappel du plan stratégique
- Les perspectives 2025-2026

1. LE CONTEXTE

En préambule de cette dernière partie consacrée aux orientations budgétaires 2025 et 2026, il convient de rappeler les points essentiels du contexte.

a) Une instabilité politique nationale :

Après le renversement du gouvernement Barnier, l'installation du gouvernement Bayrou et le discours de politique générale prononcé par le Premier ministre le 14 janvier 2025 retardent l'élaboration d'un nouveau projet de loi de finances 2025. Les 30 et 31 janvier 2025, députés et sénateurs sont réunis en commission mixte paritaire (CMP) pour tenter de s'accorder sur une version finale du projet de budget. En cas d'accord de la CMP, le texte sera soumis au vote des députés le lundi 3 février 2025.

b) Des indicateurs économiques dégradés :

- Une croissance économique faible : +0,9% en 2025 (Banque de France) ;
- Un niveau général des prix soutenu – inflation de 1,5% en 2025 ;
- Un niveau record de la dette de l'Etat – 3 380 Md€ soit 115% du PIB en 2024 ;
- Un montant de déficit abyssal – 6,1% du PIB en 2024 ;
- Une ouverture de procédure de déficit excessif par l'UE à l'encontre de la France, depuis le 26 juillet 2024.

Ce contexte incite les collectivités territoriales à la prudence budgétaire en raison :

- De l'incertitude sur le niveau des recettes ;
- De la contribution à l'effort de redressement national pouvant générer un ralentissement des investissements.

c) Une incitation réglementaire à faire en matière de transition énergétique, comme, par exemple :

- La loi APER qui oblige les collectivités à planifier territorialement la production des EnR en définissant des zones d'accélération des EnR et à solariser les bâtiments et les parkings ;
- Le décret tertiaire qui vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire et fixe les obligations de rénovation énergétique de ces bâtiments.

d) Mais des financements remis en cause :

- Si les intentions politiques sont clairement affichées et si le cadre réglementaire oblige les collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins que l'accompagnement budgétaire suit une tendance baissière qui peut ralentir la mise en œuvre des projets portés par les collectivités. Citons par exemple :
 - La réduction forte de la dotation du fonds vert de 2,5 Md€ en 2024 à 1 Md€ en 2025 ;
 - La baisse de l'enveloppe de soutien à l'achat de véhicules propres.
- Il est possible que la réduction de l'accompagnement budgétaire de l'Etat encourage les collectivités à solliciter davantage le SDEC ÉNERGIE pour finaliser leurs projets de transition énergétique.

Au niveau du SDEC ÉNERGIE, il convient de rappeler le contexte dans lequel le syndicat exerce ses compétences statutaires et déploie ses activités :

- Un plan stratégique qui guide l'action du syndicat ;
- Un excédent de fonctionnement cumulé qui permet d'envisager sereinement l'année 2025 et l'accompagnement des collectivités ;
- Une année 2025 avec de nouveaux marchés travaux (prix fortement à la hausse) et des perspectives de relance de marchés existants ;
- Des besoins d'accompagnement en ingénierie des collectivités dans le domaine de la transition énergétique (rénovation des bâtiments, production d'énergies renouvelables ...) ;
- Des besoins de travaux sur les réseaux toujours importants (demande des collectivités, aléas climatiques) ;
- La volonté d'anticiper la réglementation européenne (Directive RoHs) qui vise à limiter l'usage de différentes substances (ex : mercure contenu dans les lampes d'éclairage) ;
- Des modalités de perception révisées ou en cours de réforme (FACÉ, TICFE) qui privent le syndicat de la maîtrise de ses recettes historiques (perception directe par l'Etat).

2. RAPPEL DU PLAN STRATEGIQUE

Les élus du SDEC ÉNERGIE ont souhaité faire un bilan à mi-mandat de la mise en œuvre du plan stratégique pour :

- Evaluer les actions engagées ;
- Ajuster les orientations et actions ;
- Concentrer les ressources sur des actions prioritaires pour la période 2024-2026.

Il a donc été décidé de porter nos efforts sur 10 orientations stratégiques :

1. Continuer à réduire progressivement les écarts de qualité d'énergie électrique distribuée en zones rurales par rapport à celle des zones urbaines,
2. Engager le processus de renégociation du contrat-cadre de concession GRDF ;
3. Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public en accentuant leur renouvellement ;
4. Accompagner les collectivités dans la maîtrise des factures énergétiques de leurs bâtiments ;
5. Devenir un acteur public majeur dans la production d'énergie renouvelable locale par la création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR de grande puissance ;
6. Relancer le développement des projets de production de chaleur (en cohérence avec le réseau Gaz) ;
7. Engager une réflexion sur la compétence « contribution à la transition énergétique » (socle pour l'accompagnement des EPCI) ;
8. Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone ;
9. Être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz ;
10. Consolider nos services en matière d'information géographique en se positionnant sur notre rôle pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée - PCRS à échéance 2026.

La mise en œuvre du plan stratégique s'appuie notamment sur 4 programmes pluriannuels gérés en AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement), dont voici les résultats 2024.

AP/CP n°1 – Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession

Intitulé du programme	Montant HT en M€						Financeurs principaux Collectivités Etat	
	AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
		Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
TOTAL	31 000 000,00	7 500 000,00	7 556 430,02	7 814 525,00	5 065 828,69	7 814 525,00	7 814 519,98	

AP/CP n°2 – Programme de travaux d'effacement des réseaux

Intitulé du programme	Délibération du Comité syndical	Montant HT en M€						Financeurs principaux Collectivités Etat SDEC ENERGIE	
		AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
			Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication	28 mars 2024	36 000 000,00	9 000 000,00	10 578 544,07	8 500 000,00	8 224 907,44	8 500 000,00	8 421 455,93	

AP/CP n°3 – Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques

Intitulé du programme	Délibération du Comité syndical	Montant HT en M€						Financeurs principaux SDEC ENERGIE	
		AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
			Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Fourniture et pose d'IRVE	28 mars 2024	6 000 000,00	1 000 000,00	670 573,39	1 700 000,00	1 187 699,83	1 850 000,00	1 779 426,61	

AP/CP n°4 – Programme d'efficacité énergétique

Intitulé du programme		Montant HT en M€						Financeurs principaux SDEC ENERGIE Collectivités Etat	
		AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
			Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Efficacité énergétique	Eclairage public	Renouvellement des foyers > 30 ans	7 000 000,00	1 500 000,00	807 500,47	1 750 000,00	2 520 999,23	2 000 000,00	2 442 499,53
		Fonds Vert	2 500 000,00	1 000 000,00	54 743,96	1 250 000,00	395 838,59	1 100 000,00	95 256,04
		Bâtiments publics	Eclairage intérieur	1 500 000,00	250 000,00	143 446,82	350 000,00	89 689,29	450 000,00
Production d'EnR		Bâti : PROGRES et CEP 3 *	4 000 000,00	300 000,00	0,00	1 150 000,00	17 522,00	1 350 000,00	1 500 000,00
		Photovoltaïques	2 500 000,00	300 000,00	209 491,19	600 000,00	177 266,76	700 000,00	990 508,81
		Réseau de chaleur	3 700 000,00	700 000,00	0,00	1 200 000,00	405 780,02	1 300 000,00	1 200 000,00
TOTAL		21 200 000,00	4 050 000,00	1 215 182,44	6 300 000,00	3 607 095,89	6 900 000,00	6 784 817,56	

Compte tenu des niveaux de consommations des CP, il sera proposé des ajustements de crédits au Comité syndical du 27 mars 2025 lors du vote des budgets primitifs.

3. LES PERSPECTIVES 2025-2026

Après avoir rappelé le contexte et le plan stratégique validé par le Comité syndical, il est proposé d'établir des orientations qui se traduisent par la mobilisation de crédits budgétaires mais aussi de ressources humaines et matérielles.

D'un point de vue méthodologique, le chiffrage des orientations couvre les 3 budgets et ne prend pas en compte les opérations d'ordre ni les restes à réaliser.

3.1. LES ORIENTATIONS

Il est proposé de retenir 5 orientations budgétaires pour l'élaboration du budget.

Chaque orientation se déclinerait en programme d'investissement complété de crédits budgétaires.

Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

- **Poursuivre le programme de renforcement** et de sécurisation du réseau Basse Tension en milieu rural dans le cadre du PPI 2023/2026
 - Evaluation des crédits budgétaires : 7 800 K€*
- **Augmenter les aides financières** pour les programmes spécifiques intempéries en milieu rural (sur la partie électrique) et **maintenir un accompagnement fort des travaux sur les réseaux**
 - Evaluation des crédits budgétaires : 13 500 K€*
- Expérimenter la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs d'énergies renouvelables, conformément au protocole de Besançon, signé entre ENEDIS et la FNCCR ;
- Accompagner la résorption des fils nus en milieu urbain, aux côtés du concessionnaire ;
- Faire pression pour financer de nouveaux travaux avec le FACÉ (anticiper la fin des fils nus).

Orientation n°2 : poursuivre nos investissements EP/SL (Eclairage Public / Signalisation Lumineuse) et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public

- Mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux (extension, renouvellement, vidéo protection ...)
 - Evaluation des crédits budgétaires : 4 900 K€*
- Poursuivre le renouvellement des foyers > 25 et 30 ans
 - Evaluation des crédits budgétaires : 3 000 K€*
- Financer un programme pluriannuel sur 4 ans pour passer l'intégralité du patrimoine d'éclairage public en LED
 - Evaluation des crédits budgétaires : 600 K€ en 2025 et 1 300 K€ les 3 années suivantes -> création d'une AP/CP spécifique*
- Faire évoluer le montant des forfaits de maintenance et d'exploitation pour tenir compte de l'inflation et pour maintenir l'équilibre des comptes sur cette activité
 - Proposition de la hausse du forfait EP : +2.5%*

Nouveau forfait basé sur l'âge des réseaux	2024		2025			
	Forfait	Foyers au 01/01/2024	Foyers au 01/01/2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €
les 2 premières années	10,60€	6 160	9 798	10%	2,50%	10,87€
2,3,4 ans	25,30€	13 162	7 030	7%	2,50%	25,93€
de 5 à 9 ans	29,60€	23 645	20 677	21%	2,50%	30,34€
de 10 à 19 ans	33,70€	29 715	31 999	32%	2,50%	34,54€
de 20 à 24 ans	38,00€	9 022	10 142	10%	2,50%	38,95€
de 25 à 29 ans	42,20€	5 576	7 930	8%	2,50%	43,26€
supérieur à 30 ans	46,40€	6 934	8 605	9%	2,50%	47,56€
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) < à 25 ans	18,50€	2 265	2 300	2%	2,50%	18,96€
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) supérieur ou égal à 25 ans	29,90€	197	200	0%	2,50%	30,65€
						30,60€

Ancien forfait pour 132 communes (En 2024 reste 26 communes)	2024		2025			
	Forfait	Foyers au 01/01/2024	Foyers au 01/01/2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts)	18,50€		0	0%	2,50%	18,96€
Foyers équipés de leds quelque soit la puissance	27,10€	3 734	5 157	38%	2,50%	27,78€
Foyers avec ballon fluorescent	37,40€	39	0	0%	2,50%	38,34€
Foyers à lampes sodium, iodure, et autres sources	33,40€	8 946	8 392	62%	2,50%	34,24€
Foyers spéciaux (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	44,30€		0	0%	2,50%	45,41€
						45,40€

OPTIONS	2024		2025		
	Quantités	Forfait	Quantités	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €
Visite au sol	22 040	0,70 €	22 000	2,50%	0,72€
Nettoyage supplémentaire	538	12,80 €	300	2,50%	13,12€
ÉCLAIRAGE FESTIF	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage	275	65,00 €	275	2,50%
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelque soit la nature des supports et quelque soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage	1	160,00 €	1	2,50%
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelque soit la longueur de la guirlande	2	112,40 €	2	2,50%
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	21	97,30 €	21	2,50%
Changement d'heure 1ere armoire	60	59,50 €	60	2,50%	60,99€
Changement d'heure par armoire supplémentaire	180	8,70 €	180	2,50%	8,92€
Entretien d'une caméra	63	53,60 €	63	2,50%	54,94€
Entretien d'un radar pédagogique	26	53,60 €	26	2,50%	54,94€
Entretien d'un PMV posé avant le 01/01/2022 (forfait jusqu'en 2025 inclus; paiement de l'abonnement facturé à la commune dans le cadre des travaux de pose)	37	94,10 €	37	2,50%	96,45€
Entretien d'un PMV posé après le 01/01/2022	10	219,60 €	10	2,50%	225,09€
					225,10 €

Proposition de la hausse du forfait SL : + 3%

Forfait de base	2024		2025				
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
							Arrondi à
Feu principal	109,30€	233	226	25%	3,00%	112,58€	112,60 €
Répétiteur trafic	53,60€	186	177	20%	3,00%	55,21€	55,20 €
Signal piéton, complémentaire ou isolé	53,60€	326	310	36%	3,00%	55,21€	55,20 €
Poteau ou potelet	53,60€	301	285	36%	3,00%	55,21€	55,20 €
Potence	117,10€	52	44	4%	3,00%	120,61€	120,60 €
Armoire	211,90€	44	43	5%	3,00%	218,26€	218,30 €

Forfait carrefour tout Leds	2024		2025				
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
							Arrondi à
Feu principaux	100,80€	280	286	19%	3,00%	103,82€	103,80€
Répétiteur trafic	49,40€	232	237	16%	3,00%	50,88€	50,90€
Signal piéton, complémentaire ou isolé	49,40€	411	429	29%	3,00%	50,88€	50,90€
Poteau ou potelet	49,40€	413	409	29%	3,00%	50,88€	50,90€
Potence	108,00€	45	48	3%	3,00%	111,24€	111,20€
Armoire	205,80€	60	61	4%	3,00%	211,97€	212,00€

Orientation n°3 : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone

- Continuer à mettre en œuvre le Schéma Directeur des IRVE ;
- Prendre en charge l'acquisition, l'installation et l'exploitation du réseau des IRVE sur l'ensemble du territoire du Calvados
 - Evaluation des crédits budgétaires : 2 300 K€**
- Encourager l'acquisition de véhicules électriques des collectivités adhérentes au syndicat, par l'attribution d'aides financières
 - Proposition d'aide à l'achat d'un véhicule neuf (jusqu'à 4 000€) ou d'un véhicule d'occasion (jusqu'à 2 000€), électrique, GNV et hydrogène pour les communes B2 et C*
- Faire évoluer la grille tarifaire 2025 suivant l'inflation et réduire le déficit, tout en restant concurrentiel
 - Proposition d'augmenter les tarifs de 2 %.*

Type de bornes	Prix en € / kWh 2024	Prix en € / kWh 2025
Borne lente 7	0,40	0,41
Borne normale 22/25	0,45	0,46
Borne rapide 50	0,50	0,51
Borne rapide 100	0,55	0,56
Borne rapide 150 et plus	0,60	0,61
Majoration / voiture ventouse	0,20	0,21
Recettes en TTC	921 000 €	939 000 €
Recettes en HT	767 000 €	783 000 €

Orientation n°4 : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique

- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics notamment via le dispositif du CEP
 - Evaluation de crédits budgétaires : 1 800 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des établissements scolaires communales via le dispositif PROGRES
 - Evaluation de crédits budgétaires : 1 000 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social
 - Evaluation de crédits budgétaires : 180 K€*
- Lancer un nouveau programme de rénovation des équipements sportifs
 - Evaluation des crédits budgétaires : 500 K€*
- Renforcer les animations de la maison de l'énergie.

Orientation n°5 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables

- Créer une structure porteuse de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire (type SEM) avec des partenaires publics (et privés) locaux et prendre des participations au capital de cette structure
 - Evaluation des crédits budgétaires : 3 000 K€*
- Intervenir techniquement et financièrement dans deux sociétés de production d'énergies renouvelables
 - Evaluation des crédits budgétaires : 200 K€*
- Accompagner les projets plus modestes d'installation de panneaux solaires ou de construction de réseaux de chaleur dans le cadre de la régie à autonomie financière sans personnalité morale
 - Evaluation des crédits budgétaires – centrales PV : 700 K€*
 - Evaluation des crédits budgétaires – réseaux chaleur : 500 K€*

Ces 5 orientations se traduisent par des crédits budgétaires pour 2025 et 2026, repris en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Orientations	BP 2025	Projections 2026
<u>Orientation n°1</u> : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité	21 300 K€	21 600 K€
<u>Orientation n°2</u> : poursuivre nos investissements EP/SL et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public	8 500 K€	8 500 K€
<u>Orientation n°3</u> : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone	2 300 K€	1 780 K€
<u>Orientation n°4</u> : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique	3 480 K€	2 280 K€
<u>Orientation n°5</u> : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables	4 400 K€	2 700 K€
TOTAL	39 980 K€	36 860 K€

L'évolution à la baisse des crédits entre 2025 et 2026 s'explique notamment :

- Par un niveau d'acquisition d'IRVE plus marqué en 2025 pour suivre le déploiement du SDIRVE ;
- Par le versement unique de prise de participation dans des sociétés en 2025 (+ 3 000K€) inscrite à l'orientation 5

A noter que les crédits demandés couvrent les besoins de l'exercice N. A ces montants, il convient d'ajouter les montants des restes à réaliser qui sont des dépenses engagées non mandatées.

A titre d'exemple, pour les réseaux Electricité et Eclairage public en 2025 :

Montant des besoins 2025 :	29 800 K€
Montant des restes à réaliser 2024 :	18 000 K€
Montant total :	47 800 K€

Les principales dépenses de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE continue de maintenir une trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement, prenant compte principalement le niveau d'inflation à 1.5% qui s'applique notamment pour les deux principales dépenses :

- Les charges à caractère général – taux d'inflation à 1.5%
- Les charges du personnel - recrutement d'agents, revalorisation de cotisations sociales et inflation.

Dépenses réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	7 650 K€	7 760 K€	7 870 K€
Charges du personnel	4 900 K€	5 500 K€	5 650 K€
Nombre d'agents	78	80/83	83/85
TOTAL	16 900 K€	17 200 K€	17 500 K€

Les principales recettes

Section	Recettes réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement	Participation des adhérents	15 000 K€	13 000 K€	13 000 K€
	TICFE	11 500 K€	11 500 K€	11 500 K€
	Redevances	4 800 K€	4 800 K€	4 800 K€
<i>Sous-total</i>		31 300 K€	29 300 K€	29 300 K€
Investissement	Subvention d'équipement <i>Dont le FACÉ</i>	10 100 K€ 2 700 K€	10 500 K€ 3 000 K€	10 500 K€ 3 000 K€
<i>Sous-total</i>		10 100 K€	10 500 K€	10 500 K€
TOTAL		41 400 K€	39 800 K€	39 800 K€

Il est important de souligner que le niveau de perception des recettes « historiques » dans les prochaines années et les programmes d'investissement ambitieux portés par le syndicat pour accompagner fortement les projets des collectivités adhérentes, sont de nature à mobiliser le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de notre budget principal.

3.2. LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La définition des orientations programmatiques et budgétaires mobilise naturellement des ressources humaines, matérielles et financières sous l'angle organisationnel.

3.2.1. Les ressources humaines

- Poursuivre notre accompagnement du développement des compétences des agents par la formation (budget de 80 000€) et la démarche GPEC ;
- Prévoir le recrutement d'agents supplémentaires ;
- Finaliser et consolider l'organisation des services notamment : EP/SL, moyens généraux, transition énergétique.

3.2.2. Les ressources matérielles

- S'équiper de logiciels et applicatifs métiers facilitant le suivi et le pilotage d'activité, notamment pour les services techniques ;
- Disposer d'un parc de véhicules de service bas carbone, en remplaçant les derniers véhicules thermiques
- Aménager et agencer les espaces de travail pour répondre aux besoins et envisager les possibilités d'agrandissement dans la perspective des nouveaux recrutements ;
- Adopter des pratiques vertueuses par nos actes d'achat (matériels recyclables, matériels moins énergivores ...) et par une sensibilisation des agents.



EN CONCLUSION

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un temps fort de la vie institutionnelle du syndicat qui fixe les ambitions des deux prochaines années, 2025 et 2026.

Le SDEC ÉNERGIE dispose à ce jour d'une situation financière saine qui lui permet d'envisager les années 2025 et 2026 avec sérénité malgré les menaces qui pèsent sur ses recettes historiques.

Les orientations budgétaires proposées valident un niveau d'investissement soutenu sur la période 2025-2026 marquant la volonté des élus du SDEC ENERGIE d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi de transition énergétique.

La réalisation des programmes d'investissement alliée aux actions d'accompagnement et de services imposent la mobilisation d'équipes compétentes et expérimentées, ce qui passe notamment par un plan de recrutement et de formation ambitieux.

C'est bien par sa solidité financière- à travers sa Capacité d'Auto-Financement et son résultat de fonctionnement reporté- que le SDEC ÉNERGIE peut proposer un accompagnement de qualité pour la mise en œuvre des projets.